



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2025 – 8H MOLINES EN QUEYRAS

**Présents :** ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Valérie.

**Absents :** GARCIN Michel (pouvoir à CHALLOT Serge), GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

**Secrétaire de séance :** ALLAIX Romain.

Madame le Maire demande que la délibération relative au RPQS 2024 soit reportée au prochain Conseil Municipal et d'ajouter la délibération suivante : « Avenant à la convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO ».

**Vote : Pour à l'unanimité.**

### 1/ Approbation du procès-verbal du 11 juin 2025.

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 11 juin 2025.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### 2/ Vente de terrains à Clot la Chalp (prix de vente).

Madame le Maire propose la mise en vente d'un terrain communal au hameau de Clot la Chalp. Ainsi, le Conseil Municipal décide de vendre le terrain communal sis à clot la Chalp lieu-dit La Muande, cadastré J n°174 au prix de 65€/ HT du m<sup>2</sup> (\*hors frais des modalités de vente) incluant viabilisation (réseaux humides et secs). La somme totale de la parcelle pourrait représenter 93 080 € pour la parcelle J 174.

Et la parcelle cadastrée J n° 173 au prix de 40€/ HT du m<sup>2</sup> (\*hors frais des modalités de vente). La parcelle est vendue dans son intégralité ce qui ferait 14 400€. Ce prix s'explique car le terrain n'est pas constructible mais exploitable.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### 3/ Convention de partenariat solution d'informatisation en réseau et au portail documentaire bibliothèques.hautes-alpes.fr.

Madame le Maire procède à la présentation de la convention qui a pour objet de définir la nature, les conditions et les modalités du partenariat relatif d'une part à la mise à disposition de la collectivité d'outils édités par la société C3rb Informatique et utilisés par le Département et de données, d'autre part à toutes prestations complémentaires en relation avec ces outils de données.

Les données concernées par la présente convention sont gérées et produites par la Bibliothèque Départementale. Les outils concernés par cette convention seront mis à la disposition de la collectivité après la signature de la présente convention.

Le Département intègre la collectivité dans son réseau informatisé. À la suite de son intégration, la collectivité dispose d'une instance personnalisée du SIGB qui lui permet de :

- Décrire et gérer ses collections ;
- Gérer les adhésions à la bibliothèque ;

- Gérer les transactions avec les usagers de sa bibliothèque.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**4/ Subvention association Montagnes Queyras montée verticale.**

Madame le Maire indique que l'association Montagne Queyras, affiliée à la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, a organisé pour la première fois une course de ski alpinisme dans la station de Molines/Saint-Véran, le samedi 1<sup>er</sup> mars 2025. Cette course a consisté en une montée sèche (Vertical race). Seule la montée était chronométrée. Elle a figuré au calendrier national des compétitions de ski alpinisme de la FFME.

Pour financer l'organisation de cet événement, l'association a sollicité auprès de la commune une subvention de 400 €.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**5/ Subvention travaux de mise en sécurité d'un bâtiment scolaire.**

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement.

Dans un contexte de service à la scolarité, il s'agit d'offrir aux enfants un environnement de qualité qui s'inscrit dans un cadre pédagogique. La mise en sécurité du bâtiment scolaire permettra de proposer un service public optimal et de bonnes conditions d'apprentissage.

La pièce maîtresse du projet demeure la mise en sécurité du bâtiment avec des travaux :

- Changement des menuiseries pour un gain énergétique
- Changement de la plomberie pour la sécurité des enfants

Madame le Maire rappelle le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Mise en Sécurité	29 491.78€	Département des Hautes - Alpes 50%	14 745.89€
		Autofinancement 50%	14 745.89€
<b>TOTAL</b>	<b>29 491.78€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 491.78 €</b>

Le Conseil Municipal décide de solliciter, dans le cadre des travaux du bâtiment scolaire, l'aide du financeur ci-dessus pour un montant de 29 491,78 € HT.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## 6/ Recomposition de l'organe délibérant de la communauté de communes.

Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le nombre et la répartition des sièges au sein des assemblées communautaires et métropolitaines doivent être revus l'année précédant chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, ceci afin de tenir compte des changements intervenus dans les équilibres démographiques entre les communes sur la durée du mandat écoulé. Ainsi, la commune de Molines a gagné un siège, il y aura donc à compter de 2026, 2 titulaires et 2 suppléants.

Communes	Population municipale 2022	Accord local 2020-2026	Droit commun	Accord local 2026-2032 à 32 sièges
ABRIÈS-RISTOLAS	379	2	1	2
AIGUILLES	374	2	1	2
ARVIEUX	343	2	1	2
CEILLAC	271	1	1	1
CHÂTEAU VILLE-VIEILLE	300	2	1	2
EYGLIERS	845	2	2	2
GUILLESTRE	2286	8	8	8
MOLINES-EN-QUEYRAS	307	1	1	2
MONT-DAUPHIN	169	1	1	1
RÉOTIER	213	1	1	1
RISOUL	663	2	2	2
SAINT-CLÉMENT / DURANCE	332	1	1	2
SAINT-CRÉPIN	716	2	2	2
SAINT-VÉRAN	165	1	1	1
VARS	592	2	2	2
15	7955	30	26	32

**Vote : Pour à l'unanimité**

## 7/ Convention avec la communauté de communes de mutualisation pour la livraison des repas cantine année scolaire 2025-2026.

Madame le Maire indique que les communes de Molines en Queyras et Abriès-Ristolas, ont mis en place un service de cantines scolaires sur leurs territoires moyennant un groupement de commande. Dans un souci de mutualisation et d'optimisation des coûts liés au service, les communes ont sollicité la CCGQ pour la livraison des repas auprès des cantines situées sur les communes qui en ont fait la demande, sachant que ces repas sont confectionnés par le Centre Hospitalier d'Aiguilles.

Il convient donc de passer une convention de mutualisation avec la CCGQ. Cette convention est établie à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 5 juillet 2026.

La participation demandée à la commune est de 2 376 €.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

## **8/ Convention de répartition financière dans le cadre de l'assistance à l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation sur le Guillestrois-Queyras.**

Un diagnostic des bases fiscales des locaux d'habitation a été réalisé sur le Guillestrois-Queyras, dans un objectif de fiabilisation et d'optimisation par anticipation de la révision des valeurs locatives de ces locaux. Il s'appuie sur l'analyse de la base cadastrale 2024.

Des anomalies ont été détectées (logements fiscalement en catégorie « insalubre » 6M/7/8 potentiellement reclassables, absence d'élément de confort « chauffage » sur les catégories 1 à 6, ...). Afin de confirmer ce diagnostic, la Communauté de communes, en accord avec la plupart des communes, a confié à Ecofinance, cabinet de conseil en finances publiques et fiscalité locale, une mission d'assistance à l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation sur le Guillestrois-Queyras pour un montant total de 19 300 € HT (23 160 € TTC).

Pour la commune de Molines-en-Queyras, sa participation a été établie à 1 534,88 € TTC.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

## **9/ Aide aux familles pour les forfaits de ski pour les enfants scolarisés sur la commune pour la saison d'hiver 2025/2026.**

Madame le Maire rappelle les éléments relatifs à la mise en place de l'aide aux familles pour les forfaits de ski pour les enfants scolarisés sur la commune pour la saison d'hiver 2025/2026.

Pour rappel, l'aide consiste à fournir aux enfants du Guillestrois-Queyras, de 5 à 18 ans (nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2020), des forfaits de ski – saison d'hiver 2025/2026, leur donnant accès aux domaines de la Forêt Blanche et du Queyras au prix unique de 130 euros par enfant, après participation de la communauté de communes, car le prix du forfait initial a augmenté de 50 €.

**Madame le Maire propose que la Commune augmente sa participation à hauteur de 100 euros par enfant** (participation précédente : 60 €), afin que le reste à la charge des familles ne soit pas trop important soit **30 euros par enfant**.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

## **10/ Avenant à la convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO.**

Madame le Maire rappelle la convention signée en décembre 2023.

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant du soutien financier entre les membres du groupement, tel que prévu dans la convention initiale.

A compter de la date de signature du présent avenant, la répartition du soutien financier global alloué par CITEO au titre de la convention de groupement dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO s'effectuera proportionnellement à la population municipale INSEE. Le montant attribué à chaque membre est ainsi calculé sur la base d'un forfait de 3,50 € par habitant et par an, conformément au barème fixé par CITEO.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

## Questions diverses :

- Référents PCS : dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, des référents doivent être nommés par hameau. Les référents sont les suivants :  
Pierre Grosse : Michel GARCIN  
Fontgillarde : Gilbert BONNIN  
Molines : Romain ALLAIX  
Le Coin : Serge CHALLOT  
Gaudissard : Christian FOUQUE  
Clot la Chalp : Philippe CLEMENCEAU  
La Rua : Francis MARTIN
- Réunion projet bassin Clot la Chalp : une visioconférence a eu lieu avec la DDT le 18 juillet 2025.
- Stade de slalom proposé par l'ESF : le projet est à l'étude (réalisation, subventions...).
- Gazette communale : elle est en cours de rédaction.
- Ludothèque Pics et Colégram : une rencontre avec la commune va être programmée.
- Rénovation appartement école de Pierre Grosse : les plans et métrés ont été effectués, ce qui va permettre de faire les demandes de subventions. Travaux prévus en 2026.
- Prochain Conseil Municipal : Mercredi 10 septembre 2025 à 8h30.

## **Fin de la séance à 10h45**

Le Maire  
GARCIN Valérie



Le Secrétaire  
ALLAIX Romain

